



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT 223-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 213-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

---


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Fadia Bayrakdar, greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement n°223-2026 abrogeant le règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Armagh.

QUE l'adoption du règlement n°223-2026 abrogeant le règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Armagh sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30 au 7, rue de la Salle.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 5, rue de la Salle à Armagh, durant les heures d'ouverture.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 25 mars 2026.


  
\_\_\_\_\_  
Fadia Bayrakdar  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 25 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 mars 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Fadia Bayrakdar  
Directrice générale et greffière-trésorière